

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
- Séance du 14 Février 2019 -**

AFFICHÉ CONFORMÉMENT À L'ART. L 2121-25
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes Corinne DUTRIAUX, Sophie LEROUX, Catherine DUCHEMIN (à partir de 18 h 42) Séverine LEGER, Dominique DESCHAMPS.

MM. Thierry FRAU, Laurent MAROT, Louis ACONIN, Jacques LEVASSEUR, José THIEBAUT, Philippe LANOIS, Bernard HOUYVET, Eric BRIESMALIEN.

ABSENTS EXCUSES :

Mmes Catherine DUCHEMIN ayant donné pouvoir à M. Thierry FRAU (jusqu'à 18 h 42), Céline PRIGENT, ayant donné pouvoir à Mme Sophie LEROUX, M. Frédéric BRIESMALIEN.

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie LEROUX.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 06 Décembre 2018 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix, d'approuver le compte rendu de la précédente réunion.

2) AJOUT DE POINTS À L'ORDRE DU JOUR :

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter l'ajout des points suivants :

- Modification du règlement intérieur et du RIFSEEP,
- E.P.F. Hauts de France.

3) DETR 2019 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler sa demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la construction d'une cantine scolaire en intercommunalité, coût : 856 069 € HT ; de même pour la construction de l'accueil périscolaire, coût : 529 512 € HT.

4) TERRAIN LESAGE :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal les avancées sur le dossier de l'acquisition du terrain de la famille LESAGE. Il explique que les enfants se sont mis d'accord pour vendre le terrain en attendant que leur succession soit terminée. Par ailleurs, M. le Maire précise que la décision finale sera effective dès que la tutelle de M. Christian LESAGE sera effectuée.

5) TRAVAUX CREATION CANTINE SCOLAIRE :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des études de sol viennent d'être réalisées sur le terrain. Il précise que les réunions de travail avec l'architecte vont pouvoir reprendre avec l'accord de la famille LESAGE.

6) MENUISERIES LOGEMENT DE LA POSTE :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que trois entreprises ont été contactées afin d'établir un devis en vue de réaliser les travaux nécessaires :

- BLM, de Dives, pour un montant de **16 650 € HT**,
- EURL MESTDAGH, de Lassigny, pour un montant de **16 621,31 € HT**,
- FABRIPLAST, de Roye, pour un montant de **18 112,30 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le devis de l' EURL MESTDAGH et de donner tout pouvoir à M. le Maire pour la signature du devis et de toute pièce se rapportant à cette affaire.

7) MOTION ASSOCIATION MAIRES DE FRANCE :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter la motion proposée par l'Association des Maires de France, et qui sera envoyée au Gouvernement. Celle-ci précise entre autres trois principes :

- Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales,
- L'acceptation du principe « qui décide paie, qui paie décide »,
- La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette motion.

8) SERVITUDE DE PASSAGE :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Société les Hayettes (ENERCON) sollicite une autorisation de passage sur un chemin rural afin de construire les éoliennes dont la construction a déjà été validée. Cette convention permettra également d'assurer le passage des ouvriers chargés de la maintenance des éoliennes. Il précise que la Société versera une contribution annuelle de 400 € pour emprunter la partie du chemin appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter cette servitude et d'autoriser M. le Maire à signer la convention et toute pièce se rapportant à cette affaire.

09) MAINTIEN COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert de la compétence eau et assainissement devrait être transféré de façon optionnelle en 2020 et devenir obligatoire en 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de refuser le transfert de cette compétence à la Communauté de communes et demande à l'Etat que toutes les compétences transférables devront l'être en laissant le choix aux communes.

10) RPQS 2017 :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de nombreuses erreurs constatées par M. ACONIN, Adjoint au Maire, sur les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services pour 2017, il se voit contraint de reporter leur vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire.

11) RESTAURATION INSCRIPTIONS MONUMENT AUX MORTS :

M. le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de redonner un peu de fraîcheur au Monument aux morts. Il précise qu'il est important que les noms de ceux qui ont perdu la vie pour défendre nos valeurs doivent être plus lisibles et présente à cet effet le devis de l'Association « Picardie Mémoire ». Il est à noter que l'Association des Anciens combattants participe pour 4 000 € à cette rénovation. M. le Maire propose de prendre en charge la différence, soit 2 496 € afin que les lettres soient repassées en peinture « or ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un avis favorable à la proposition de M. le Maire et de l'autoriser à signer le devis et toute pièce se rapportant à cette affaire.

12) REGLEMENT INTERIEUR ET RIFSEEP :

M. le Maire a transmis au Centre de Gestion un projet de modification du règlement intérieur pour le personnel communal concernant les autorisations spéciales d'absence. Par ailleurs, en ce qui concerne le RIFSEEP, il a été proposé le versement du Complément Indemnitaire Annuel en deux fois, l'un entre Juin et Août, le second, au mois de Décembre. Enfin, la régularisation de L'IFSE pour les catégories B. Ces propositions ont reçu un avis favorable du Comité technique en date du 22 Janvier 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ces modifications.

13) ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER HAUTS DE FRANCE :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la création de la Région « Hauts de France », l'Etat envisage d'étendre à l'ensemble des départements de la région le périmètre de l'Etablissement Public Foncier. Il explique que ce dispositif existe déjà dans l'Oise et que la commune y est adhérente. Le Conseil Départemental demande aux Maires de refuser la création de cette nouvelle structure, qui entraînerait de nouveaux prélèvements spécifiques.

M. le Maire propose de délibérer pour être en phase avec la déclaration de l'EPFLO de l'Oise et de l'Aisne en refusant cette nouvelle structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire.

14) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES MENUISERIES SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR afin de remplacer les menuiseries sur les bâtiments communaux suivants : école élémentaire, château rue Saint-Crépin, Trésorerie, maison accolée à la Trésorerie, Mairie. Coût estimé des travaux : 192 460 € HT. Subvention sollicitée : 50 %.

15) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CAMERAS POUR LA VIDEO-PROTECTION (2^e TRANCHE) :

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre du FIPD pour étendre la vidéo-protection sur le territoire de la commune. Le coût pour l'ajout de 8 caméras supplémentaires dans des secteurs actuellement non couverts est de 179 668 € HT. Subvention sollicitée : 50 %.



Le Maire,
Thierry FRAU